

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 34 (1896)
Heft: 32

Artikel: Aux jeunes gens à marier
Autor: Desbois
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-195671>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VÖGLER
PALUD, 24, LAUSANNE

Montreux, Genève, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,
St-Imier, Delémont, Bienne. Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,
Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements :
BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE

SUISSE : Un an, fr. 4,50 ; six mois, fr. 2,50.

ETRANGER : Un an, fr. 7,20.

Les abonnements datent des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES

Canton : 15 cent. — Suisse : 20 cent.
Etranger : 25 cent. — Réclames : 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

10 août.

La date de lundi, 10 août, marquera le 104^{ème} anniversaire d'un événement historique mémorable. C'est le 10 août 1792 que le régiment des Gardes-Suisses, au service de France, opposa une résistance héroïque à la fureur populaire qui détrôna Louis XVI. C'est dans cette journée, qui demeurera à jamais célèbre, que ces braves et incorruptibles soldats moururent presque tous sur les degrés du trône qu'ils avaient juré de défendre.

Il est intéressant de rappeler ici le mandat que fit publier le bailli de Lausanne, à l'occasion de ce massacre. En voici la teneur :

« Le brave et malheureux régiment des Gardes-Suisses a été presque totalement massacré et égorgé à Paris les 10 et 11 août, sous les yeux et par conséquent par la volonté de l'Assemblée nationale, uniquement par ce qu'il était resté fidèle à son devoir.

» Dans cette affreuse conjoncture, le Très noble, Magnifique et très Honoré Seigneur » Bailli pense qu'aucun des ressortissants de son Balliage ne sera tenté de se livrer à la joie et qu'au contraire tout le monde lui saura gré d'interdire, au moins pendant quinze jours, toute danse, bal, fête et réjouissance, » ainsi qu'il le fait par le présent Mandat à tous ceux qui demeurent dans ce Balliage.

» Il espère aussi que chacun se pénétrera des sentiments que le sort atroce et injuste de nos infortunés frères doit inspirer, et n'ajoutera aucune foi aux calomnies que des gens mal intentionnés s'efforcent déjà et s'efforceront encore de répandre. Les présentes seront lues en chaire pour la conduite d'un chacun.

» Donné au Château de Lausanne, ce dix-huit août 1792. »

Aux jeunes gens à marier.

Il ne faut jamais dire : Fontaine, etc.

M. Jules est un des beaux jeunes gens de l'endroit ; lorsqu'il se rend à ses affaires, sa toilette, toujours soignée, sa canne légère, au pommeau brillant qui s'agite en sa main d'une façon gracieuse, sa tête qu'il relève avec une souriante assurance, son visage où le souci, semble-t-il, n'essaiera jamais de creuser une ride, tout en lui et sur lui semble dire : « Voici un homme qui sort d'une bonne maison et qui a son avenir assuré ; aussi sera-t-il reçu à bras ouverts par n'importe quels parents, s'il se décide une fois à demander une de leurs filles en mariage. »

C'est, en effet, avec une grande joie que le père de M^{lle} Charlotte lui accorde un jour cette dernière, avec la jolie dot dont le chiffre a fait germer l'amour dans le cœur du prétendant.

Le bon vieux énumère les vertus et qualités de sa fille, et M. Jules sourit en se disant tout bas :

« Je veux bien reconnaître à ma fiancée toutes ces vertus et toutes ces qualités, puisqu'elle possède la plus précieuse de toutes. En même temps que sa main, elle me donne de la braise et, avec cela, ma femme achèvera d'assurer le bonheur de ma vie. Aussi vais-je

couler des jours fortunés, toujours content ! toujours flambant !

» A d'autres les embarras d'argent, les soucis du ménage ; à d'autres les maisons en désordre où les mioches, mal soignés, crient et tirent tout à bas ; à d'autres de peiner pendant six jours de la semaine et le dimanche de s'atteler à une poussette ; à d'autres, enfin, de se changer en bonnes d'enfants !

» A moi, pour toujours, l'aisance, la vie facile, le bon ton ! »

C'est avec cette douce assurance que M. Jules se marie.

Par un beau jour où le soleil répand sa lumière dorée, où l'on respire partout le parfum des lilas et des roses, les jeunes époux détachent ensemble les voiles blanches de l'embarcation enguirlandée de fleurs qui les attend au rivage ; puis, sous un ciel d'azur, sur une eau paisible, ils s'en vont vers la terre nouvelle qui leur promet le bonheur.

Couler des jours fortunés, toujours content, toujours flambant, ce fut le rêve de M. Jules, et c'est en évoquant cet espoir d'autrefois qu'il a un air si drôle aujourd'hui, au milieu d'un entassement remarquable d'objets de tous noms et de toute espèce. Il jette des regards désespérés dans le fouillis qui l'environne et qui porte le nom de « chambre conjugale ». Un grand désir lui vient de prendre sa jolie canne au pommeau brillant et de s'enfuir ; mais du chaos au milieu duquel il se trouve, une voix gémissante s'élève soudain lui rendant la mémoire et lui rappelant la consigne.

Madame Charlotte qui, en se mariant, lui a donné de la braise, a bien le droit d'avoir des caprices, et elle s'accorde le plaisir — ses moyens le lui permettent — de changer de bonne au moins une fois par mois. La dernière, comme une étoile filante, a disparu hier et la nouvelle arrive demain. En attendant, madame doit vaguer à ses devoirs ; aussi a-t-elle dû, tout à l'heure, faire en hâte sa toilette et confier bébé à M. Jules, pendant qu'elle court assister à son comité pour l'œuvre des pauvres.

Le jeune papa veut avancer vers le berceau de son héritier pour chercher à le consoler, mais ses pieds s'embarrassent de tous côtés, et, pour se frayer un passage, il relève quelques jupons et une robe de matin que maman, dans sa hâte, a dû laisser sur le plancher, et les pend dans l'armoire en étouffant un soupir.

Le chemin est fait, mais bébé s'agite de plus en plus ; ses gémissements se changent en clameurs aiguës, le petit se tord dans tous les sens, enfle dans sa bouche ses petits poings fermés et les mord avec rage. M. Jules croit aux convulsions et court effaré par la chambre sans savoir à quel saint se vouer. « Je devrais le prendre peut-être, se dit-il, et le promener un peu. Mais si quelqu'un arrivait et me surprenait en train de faire la mère de famille et jouant le rôle de ces bons Jean qui semblent nés pour débarbouiller les mioches, conduire les poussettes et remplacer les bonnes d'enfants ! !

» Hélas ! tout conspire contre moi et voilà que le petit crie toujours plus fort !

» J'ai vu quelquefois les bonnes qui se sont succédé ici les unes après les autres arrêter les pleurs de bébé en lui enfilant dans la bouche un petit ustensile, espèce de pompe aspirante à l'usage des jeunes gens qui n'ont pas encore de dents ; mais je ne vois cette pompe nulle part et je me demande dans quel endroit Charlotte a pu la reléguer avant de se rendre à son comité.

» Que faire ? que devenir ? oh ! ces cris me bouleversent.

» Et si bébé, au lieu d'avoir les convulsions, ne souffrait que de la faim ?...

» Je crois qu'il faut reprendre courage et essayer de lui chanter quelque chose pour lui donner patience, en attendant le retour de sa maman qui ne peut tarder plus longtemps. Ma voix tremble, mais essayons pourtant :

Dodo, l'enfant do,

Garde l'appétit pour tantôt !

Pour calmer un peu l'appétit

Qui, dans ce moment te dévore,

Je te dirai, mon cher petit,

Qu'au comité maman péroré.

Et pour venir à ton secours,

Je puis t'offrir quelques discours.

Dodo, l'enfant do,

Garde l'appétit pour tantôt.

» Ah ! si l'on me voyait ! si l'on m'entendait ! moi qui ai tant ri des hommes bonnes d'enfants, autrefois !...

» Les cris ne font que croître et embellir ! et personne pour me sortir de cette angoisse !... Non, petit, petit ; ne pleure plus ; viens dans les bras de ton papa ! »

Bébé est sans raison ; il n'écoute rien et, une fois hors de son berceau, il augmente ses clameurs. Alors la détresse s'empare de M. Jules. Il court par la chambre en portant le petit dans ses bras et en lui chantant à tue-tête avec la force du désespoir :

Malbroug s'en va-t-en guerre,

Mironton, mironton, mirontaine,

Malbroug s'en va-t-en guerre,

On n'sait quand il r'viendra.

La chanson n'a aucun succès, au contraire, et bébé, à force de se démener, passe du rouge au violet. Le pauvre papa pense que son petit va étouffer et, dans sa frayeur, le rejette dans le berceau.

Se voyant sans secours, il évoque l'image de son riant passé ; il songe aux jours fortunés qu'il croyait couler toujours content, toujours flambant, et, se plongeant dans un fauteuil, enfonce ses doigts crispés dans ses cheveux que la détresse a mouillés de sueur, il s'écrie d'une voix lamentable : « Me voilà donc changé en bonne d'enfants ! Ah ! cette parole est bien vraie : Il ne faut jamais dire : « Fontaine ! »

M^{me} DESBOIS.

A bientôt.

Maintenant que l'électrisante question des trams est si près d'avoir une solution pratique dans notre bonne ville de Lausanne, qu'on nous permette ici quelques considérations,